

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL séance du 4 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six et le quatre du mois de septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël CAZEDEBAT, Maire.

Présents: Mr Hervé CARMOUZE, Mr André CAUSSADE, Mr Joël CAZEDEBAT, Mme Rachel COUREAU, Mme Murielle FONTAN, Mme Andréa LARBI-CHERRAK, Mr Didier MORLAS, Mme Christine POMES, Mme Elodie PORTALIER.

Procuration a été donnée par Mme DUBARRY pour Joël CAZEDEBAT

Excusés: Mme Anne Marie DUBARRY, Mr Stéphane CAZERES

Secrétaire de séance : Mme Christine POMES

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 3 juillet 2026

Concernant les remarques d'Hervé CARMOUZE à propos des travaux de voirie à l'Arrêt, monsieur le maire fait remarquer qu'ils sont conformes au besoin défini lors de la réunion de la commission des travaux du 29 SEPTEMBRE 2025 :

La commission notait que le revêtement du chemin rural et des bas cotés étaient endommagés par les écoulements d'eau et le passage des tracteurs.

Jérémie CARASSUS préconisait la mise en place de buses pour élargir les accès aux prés.

Le diamètre des buses, initialement prévu de 400 mm, puis 500 mm a été porté à 600 mm à la demande de Stéphane CAZERES, qui a pris en charge la dépose, l'achat et la mise en place des buses au niveau de l'accès à son près.

Il n'a jamais été question de buser le fossé jusqu'au ruisseau de l'Arrêt Darré.

Le Procès verbal de la réunion du 3 juillet 2026 est approuvé par neuf voix pour et une voix contre.

2. Délibération portant sur la subvention exceptionnelle à l'occasion des trente ans du Cyclo Roue Libre

Le Cyclo roue libre fêtera ses trente ans. Ce club participe à l'animation de notre commune et son rayonnement rejaillit sur tout le territoire.

Cette association est également reconnue pour le sérieux et la compétence de ses dirigeants depuis son origine.

Le Cyclo Roue libre ne perçoit pas de subvention de la mairie de BERNAC DESSUS, ni d'aucune autre collectivité. De plus, l'association n'a pas fait de demande dans ce sens au vu des avantages en nature octroyés par la municipalité.

Dans le cadre de cet anniversaire, le Conseil municipal propose qu'une subvention de 500 € lui soit octroyée.

Après avoir écouté les explications de monsieur le Maire, la délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Organisation de la fête locale

VENDREDI 11 SEPTEMBRE :

- ✓ 19h : Apéritif et soirée animés par « les Hot dogs»
- ✓ 20h30 : repas du village

SAMEDI 12 SEPTEMBRE :

Le samedi matin sera placé sous le signe du sport :

- Deux parcours de 6 et 11 km seront proposés aux marcheurs et traileurs.

Les horaires de départ seront les suivants :

- ✓ Marche 11km : départ 9h
- ✓ Marche 6 km : départ 10h
- ✓ Trail 11km : départ 10h
- ✓ Trail 6km : départ 10h45

Un ravitaillement est prévu sur le grand parcours, de même que des récompenses seront offertes aux participants par tirage au sort.

Organisation :

- Ravitaillement : boissons, café, sirops, eau, tourtes...
- Grillades : saucisses, ventrèche
- Le concours de pêche organisé par Damien BONNET sera proposé aux enfants dès 9h.
- Le concours de pétanque se déroulera dès 14h et des jeux seront proposés aux enfants à partir de 15h.
- Soirée tapas dès 19h30 animé par le groupe « HANNA AND THE BANDITS » suivi du bal animé par EXPERIENCE.

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE :

- Apéritif offert par la municipalité à 12h

Comme indiqué lors de la dernière réunion de la commission animation, une soupe champenoise sera servie.

Joël CAZEDEBAT louera 100 coupes et un récipient.

Il faudra prévoir deux personnes au service de la soupe champenoise.

Commande de pizza et quiches pour 150 personnes.

- Bal musette animé par EXPERIENCE à partir de 18h30

4. Point sur les travaux

En préambule, monsieur le maire remarque que les travaux de curage des fossés au cami de BAREILLE au niveau du lotissement ont porté leur fruit puisqu'il n'y a pas eu de débordements lors du dernier épisode orageux du 20 août.

- ✓ Les travaux d'aménagement piétonnier de l'arrière de la salle des fêtes sont sur le point d'être terminés.
L'entreprise GEOVIA en a profité pour remettre en fonctionnement l'assainissement ainsi que le réseau d'eau pluviale.
- ✓ La pose des caniveaux cami deth Carreys ainsi que cami de la coste devrait suivre ainsi que le goudronnage du cami de BAREILLE jusque chez DRAPPIER.
- ✓ Les travaux d'entretien des chemins ruraux vont également être réalisés fin septembre après réunion avec l'entreprise et la commission des travaux.

Hervé CARMOUZE fait remarqué qu'il serait préférable de passer l'épareuse sur les chemins ruraux avant de débiter les travaux. Monsieur le Maire contactera l'entreprise COADEBEZ.

5. Point sur le SIVOS :

- ✓ Un professeur des écoles a été nommé en remplacement de Nicolas GOUZE. Il s'agit de Manon SCHLEIMER
- ✓ Remerciements GOUZE : la date du vendredi 9 octobre pourrait être retenue pour organiser une soirée de remerciements en l'honneur de Nicolas GOUZE. Les modalités de cette soirée seront définies ultérieurement avec les élus du SIVOS ainsi que les parents d'élèves.

6. Constitution de la commission de contrôle des listes électorales

Lors de la dernière séance du Conseil municipal, la commission de contrôle des listes électorales a été désignée, composée des membres suivants :

Anne Marie DUBARRY

Didier MORLAS

Rachel COUREAU

Hervé CARMOUZE

Elodie PORTALIER

Anne marie DUBARRY occupant un poste d'adjoint au maire, elle ne peut figurer dans cette liste.

Didier MORLAS est désigné président de la commission et Anne Marie DUBARRY est remplacée par Christine POMES.

7. Réponses aux questions diverses posées lors de la séance du 3 juillet dernier

- ✓ Concernant l'implantation de la superette API sur la commune, monsieur le maire fait remarquer qu'Hervé CARMOUZE a présenté ce projet comme une volonté de la société API de s'implanter sur le territoire.

Cette implantation nécessitant des travaux de mise en place de réseau d'eau et d'électricité, et compte tenu que les travaux d'aménagement du passage derrière la salle des fêtes doivent démarrer prochainement, Joël CAZEDEBAT a souhaité vérifier cette information afin d'adapter éventuellement le projet de voirie.

A ce jour, la société API a indiqué ne pas être intéressé pour s'implanter sur BERNAC DESSUS. Néanmoins, Hervé CARMOUZE souhaite se rapprocher d'eux afin d'étudier cette possibilité.

- ✓ Concernant un éventuel débordement de la coupe de bois réalisé par la commune de BERNAC DEBAT au bois de Labarthe sur la commune de BERNAC DESSUS, il n'en est rien.
- ✓ Le curage de fossé à l'Arrêt en aval de la chapelle va être réalisé par le service des routes du département

Toutes les questions prévues à ce jour ayant été examinées, les membres du Conseil municipal lèvent la séance à 20 heures.

La secrétaire,

Christine POMES



Le Maire,

Joël CAZEDEBAT

